**L'AFNOR prouve que le masque « grand public » recommandé par le gouvernement est une véritable escroquerie.**

*" Un masque normalisé est un masque revendiquant la conformité à une norme. Il peut s'agir de la norme NF EN 14683 pour un masque à usage médical ou bien la norme NF EN 149 pour un équipement de protection individuel respiratoire », indique le ministère des Solidarités et de la Santé. "* (1)

Le 29 juillet 2020, le ministère des Solidarités et de la Santé communique que « 50 millions de masques grand public […] sont ainsi envoyés par courrier postal »

En juillet 2022, que ce soit l'organisateur du Tour de France (2), - qui s'est fait faire sur mesure un masque jaune -, les employés des pharmacies, certains ostéopathes, étiopathes, soignants, aides-soignants, médecins, l'inénarrable Brigitte Bourguignon qui en message d'adieu a incité tout le monde à porter le masque, ou encore Élisabeth Borne, tout ce beau monde persiste et signe sur le fait de vivre masqué.

Quelle est la vérité dans tout ce cirque ? Les masques ne protègent pas de l'infection et de la transmission des virus, contrairement à ce qu'affirme le ministère des Solidarités et de la Santé et les administrations qui en dépendent.

Le Groupe AFNOR – Association française de normalisation –, l'un des marques de confiance (NF, AFAQ, l'Écolabel européen) et de la certification de qualité (certifications ISO 9001, etc.) est intervenu dans la certification qualité des masques.

Ce spécialiste de la certification rappelle que " seuls les acteurs fabriquant en série (industriels ou artisans accompagnés) sont en mesure de prouver, en les faisant tester en bonne et due forme, que les modèles confectionnés filtrent correctement ". Or, le maillage des masques bleus chirurgicaux, les masques "maisons" et les masques en tissus est trop gros (trous de 0,3 micron) pour arrêter le coronavirus qui mesure entre 0,06 et 0,14 micron.

N'en déplaise à certains diffusant des théories fumeuses et scabreuses pour prouver le contraire, le port du masque est inutile à part pour s'attirer les faveurs de la doxa gouvernementale et des labos pharmaceutiques. Les fabricants du rectangle bleu s'en mettent plein les poches, tandis que l'abandon des masques dans la nature fait grimper la pollution en flèche dans le silence assourdissant des écolos politiques. Tout ce cirque est alimenté quotidiennement ou presque, dans sa grande majorité, par une haute caste médicale, ultra présente sur les chaînes d'informations et grassement rémunérée pour débiter leurs inepties. (3) Conflit d'intérêt oblige, le nouveau ministre de la Santé, François Braun à reçu quelques rétributions de Novartis et Astrazeneca. (4)

Lors d'une audition au Sénat en septembre 2020, le ministre de la

Santé, Olivier Véran, annonça que le masque ne protège pas de la grippe saisonnière. Or, les virus « grippaux » du genre Influenza virus A, B, C et D ont une taille similaire au virus SARS-CoV-2.

Comment un masque qui ne protégerait pas du virus de la grippe protégerait-il du SARS-CoV-2 ? Un grand mystère ! Allô, allô, Professeur Delfraissy ? Une réponse ?

L'OMS est en pleine hypoxie. Elle affirme en novembre 2020 que « l'utilisation prolongée de masques médicaux peut être inconfortable, mais elle n'entraîne ni intoxication au CO2, ni manque d'oxygène. »

L'OMS elle-même assurait tout le contraire quatre mois plus tôt, le 5 juin 2020, alors qu'elle recensait les « inconvénients potentiels » du port de masque « comme les lésions cutanées du visage, la dermite irritative, ou l'aggravation de l'acné, ou encore les difficultés respiratoires qu'ils peuvent provoquer, ces dernières étant plus fréquentes dans le cas des masques de protection respiratoire. »

Puis cinq jours plus tard, le 10 juin, que « l'efficacité du masque est, en effet, confirmé » et que « le port du masque est recommandé".

Si vous souhaitez disparaître tranquillement, sachez que le port du masque peut provoquer « la mort heureuse ».

En effet, chez des gens malades, le port du masque peut amener une hypoxie discrète qui mènera, à des niveaux d'oxygène dangereusement faibles sans toutefois que l'augmentation de dioxyde de carbone n'alerte l'organisme comme elle le ferait normalement.

Dans pareil cas, le port du masque peut conduire à la mort, d'autant que le malade ne s'alertera pas de sa difficulté à respirer, pensant que c'est le masque qu'il porte qui en est la cause momentanée. En l'espèce, il ne fait qu'aggraver la maladie.

Obliger les gens à porter un masque est donc criminel.

Claude Janvier

Écrivain, essayiste.

Co-auteur avec Jean-Loup Izambert des livres : "Le virus et le président" et "Covid-19 : le bilan en 40 questions, retour sur deux ans d'infos et d'intox". IS Édition

Notes :

(1) Covid-19. Le bilan en 40 questions. Retour sur deux ans d'infos et d'intox <https://www.is-edition.com/actualites/parution-de-covid-19-le-bilan-en-40-questions-de-jean-loup-izambert-et-claude-janvier/>

(2) <https://www.ouest-france.fr/tour-de-france/tour-de-france-les-coureurs-doivent-refuser-les-selfies-et-les-autographes-declare-prudhomme-cc207420-f89c-11ec-9ba9-7c7737bde7fe>

(3) <https://www.francesoir.fr/societe-sante/revenus-verses-par-big-pharma-partir-de-douze-un-foyer-epidemique-de-conflits>

(4) <https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/politique-de-sante/ce-que-vous-ne-savez-peut-etre-pas-sur-francois-braun-nouveau-ministre-de-la-sante>